



Disraeli

# AVIS PUBLIC

## RÈGLEMENT NUMÉRO 712

### Établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024

#### AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire du 15 janvier 2024, les membres du conseil de la Ville de Disraeli ont adopté le règlement numéro 712 établissant les taux de taxes et compensations pour l'exercice financier 2024.

Ce règlement impose les taxes foncières et compensations suivantes :

TAXES	2024
FONCIÈRE DE BASE	0.640 \$
TAUX NON RÉSIDENTIEL	1.10 \$
DETTE À L'ENSEMBLE	0.1415 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC/ÉGOUT	0.1720 \$
DETTE SECTEUR AQUEDUC SEULEMENT	0.0860 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE	0.0629 \$
SÉCURITÉ PUBLIQUE PAR UNITÉ DE LOGEMENT	112.75 \$
AQUEDUC/ÉGOUT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	428 \$
AQUEDUC SEULEMENT PAR UNITÉ DE LOGEMENT	278 \$
MATIÈRES RÉSIDUELLES PAR UNITÉ DE LOGEMENT	266 \$
PROTECTION DES LACS PAR UNITÉ D'ÉVALUATION	50 \$
RÉSIDENCES PERMANENTES NON DESSERVIES	
• Vidange sélective	50 \$
• Vidange avec une fosse de rétention ;	55 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	95 \$
RÉSIDENCES SAISONNIÈRES / AUTRES BÂTIMENTS NON DESSERVIS	
• Vidange sélective	23 \$
• Vidange avec une fosse de rétention	26 \$
• Vidange avec une fosse de rétention et d'eaux ménagères	46 \$

Les dates d'échéances sont les suivantes :

- 1<sup>er</sup> versement 1<sup>er</sup> mars
- 2<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> mai
- 3<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> juillet
- 4<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> septembre
- 5<sup>e</sup> versement 1<sup>er</sup> novembre

Le règlement numéro 712 est disponible dans sa version intégrale à l'hôtel de ville. Toute personne intéressée peut venir en prendre connaissance ou en obtenir une copie aux heures normales d'ouverture du bureau, ou sur le site web ( [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) ).

Le règlement numéro 712 entre en vigueur conformément à la loi.

**DONNÉ ET AFFICHÉ À DISRAELI, CE 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.**

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière



Disraeli

# AVIS PUBLIC

RÈGLEMENT NUMÉRO 712

Établissant les taux de taxes et compensations pour  
l'exercice financier 2024

---

## *Certificat de publication*

Je soussignée, Kim Côté, directrice générale et greffière-trésorière de la Ville de Disraeli, certifie que j'ai publié le présent avis sur le site Internet de la ville au [www.villededisraeli.ca](http://www.villededisraeli.ca) et affiché une copie à l'hôtel de ville, 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 16<sup>e</sup> jour du mois de janvier 2024.

Kim Côté

Directrice générale et greffière-trésorière